

Note de début de campagne

ENC MCO relative aux données 2013

<u>1.</u>	ECHANTILLON VALIDE DE LA CAMPAGNE ENC MCO 2013
<u>2.</u>	CALENDRIER DE LA CAMPAGNE
<u>3.</u>	SUPERVISION
<u>4.</u> TAB	ENC MCO DONNEES 2013 : GUIDE METHODOLOGIQUE, DOCUMENTATIONS TECHNIQUES, ET LE DES ICR
<u>5.</u>	DOCUMENTS CONTRACTUELS
<u>5.1.</u>	CONVENTION
<u>5.2.</u>	CHARTE QUALITE
<u>6.</u>	PRECISIONS METHODOLOGIQUES
<u>6.1.</u>	PUBLICATION DU NOUVEAU GUIDE METHODOLOGIQUE ENC
• • •	AFFECTATION DU PERSONNEL 6 PARTICIPATION DES SALARIES 6 SAISIE DES PRODUITS DE LA TARIFICATION HOSPITALIERE EN PHASE II 6 PLAN COMPTABLE 6
6.2.	TRAITEMENT DES MIG



<u>6.3.</u>	PRECISIONS SUR LE TRAITEMENT DE CERTAINS PRODUITS
<u>6.4.</u>	TRAITEMENT DES COMPTES DE SOUS-TRAITANCE DE PLATEAUX TECHNIQUES
<u>6.5.</u>	TRAITEMENT DES CHARGES DE LGG ET STR SUR LA RADIOTHERAPIE
<u>6.6.</u>	TRAITEMENT DE LA RADIOTHERAPIE DANS L'ENC8
<u>6.7.</u>	TRAITEMENT DE L'ENDOSCOPIE DANS L'ENC8
<u>6.8.</u>	TRAITEMENT DE LA CHIRURGIE ROBOTIQUE DANS L'ENC
<u>7. P</u>	RINCIPALES NOUVEAUTES DES OUTILS INFORMATIQUES9
<u>7.1.</u>	ARCANH9
<u>7.2.</u>	ARAMIS
<u>7.3.</u>	LES TABLEAUX DE CONTROLE (TDC)11
<u>7.4.</u>	L'APPLICATION ENC SUR LA PLATEFORME E-PMSI
8. N	IOUS CONTACTER



1. Echantillon validé de la campagne ENC MCO 2013

Le nombre d'établissements constituant l'échantillon de l'ENC MCO 2013, est en diminution par rapport à 2012 (101 établissements en 2013 contre 115 en 2012). Ceci est dû à des sorties d'échantillon pour certains établissements qui ne participaient plus depuis plusieurs années.

Nous avons toutefois 3 nouveaux établissements (2 ex-OQN et 1 ex-DG).

	2013		2012	
	Ex DGF	Ex OQN	Ex DGF	Ex OQN
Nombre d'établissements	63	38	66	49

La liste des établissements constituant l'échantillon ENC MCO 2013 (établissements destinataires de la convention ENC), validée en COPIL, se trouve sur le site de l'ATIH.

2. Calendrier de la campagne

Avril 2014	Mise à disposition des outils ENC MCO (ARCAnH / ARAMIS).	
8 avril 2014	Réunion clôture 2012 / lancement 2013 destinée aux établissements	
Début Mai 2014	Ouverture de la plateforme / Mise en ligne des TdC	
1er juillet 2014	Journée des ENC destinée aux établissements : présentation des référentiels et valeurs nationales tous champs confondus + communication autour des ENC	
1 ^{er} juin 2014	Bilan préalable réalisé par le superviseur	
15 juin 2014	 Date limite de 1^{ère} validation des données La date du premier envoi sera considérée comme valide si les données envoyées sont exhaustives pour les deux logiciels Les pénalités de retard s'élèvent à 1200€ par semaine 	
30 juin 2014	Bilan intermédiaire réalisé par le superviseur. - Ce bilan comprend l'analyse de la rubrique 1 des TdC. Ces éléments devront donc présenter des résultats conformes aux attentes de l'ENC décrites notamment dans le guide méthodologique. Il est également nécessaire à cette première date d'avoir pris connaissances de la rubrique 2 des TdC	
15 juin / 15 septembre 2014	Période d'analyse et d'échanges avec le superviseur	
15 septembre 2014	Date limite de dernière validation des données - Les pénalités de retard s'élèvent à 1200€ par semaine	
15 octobre 2014	Rapport de supervision réalisé par le superviseur dans les 30 jours suivant la date de validation des données par l'établissement	

3. Supervision

A compter de la campagne portant sur les données 2013 et pour une durée de 2 ans renouvelable pour 1 an, le prestataire EXCO a été retenu. Il supervisera l'ensemble des établissements.

Un superviseur prendra contact avec vous au plus tard début mai 2014.

4. ENC MCO Données 2013 : Guide méthodologique, documentations techniques, et table des ICR

Comme chaque année, tous les documents nécessaires à cette campagne sont diffusés sur le site de l'ATIH. Pour l'ENC MCO données 2013, ces documents sont téléchargeables à l'adresse suivante :

http://www.atih.sante.fr/enc-mco-donnees-2013

La table des ICR en vigueur (V28) accompagnée de la documentation (.pdf) avec les explications spécifiques pour cette mise à jour est disponible à l'adresse suivante :

http://www.atih.sante.fr/indices-de-cout-relatif-de-la-ccam-v28

INFORMATION SUR			
LESCOUTS	Retour à la list		
Études nationales de coûts (ENC)	Les documents que vous trouverez ci-après sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année. Toutes les évolutions ont fait l'objet d'une validation dans le cadre du Comité de pilotage ENC comprenant la DGOS ainsi que les représentants des fédérations hospitalières des secteurs public et privé.		
ENC MCO			
_ Comité technique	- Guide méthodologique ENC MCO 2013 : Une nouvelle publication du Guide méthodologique ENC (Tome 3 du Guide de comptabilité analytique) au Bulletin Officiel est en cours ; vous		
ENC SSR	trouverez dès à présent cette nouvelle version, applicable à la campagne ENC 2013, <u>ici</u> .		
ENC HAD	Vous trouverez également, dans le diaporama en lien, les principales modifications apportées à la version précédente du Guide ENC.		
Enquêtes de coûts	- Documentation technique ENC MCO 2013 :		
Retraitement comptable	La documentation décrit la liste des suivis spécifiques des données comptables, la nature des données administratives, les formats de recueil des données au séjour.		
	Version 1-2013 · Télécharger le document décrivant les <u>Formats des fichiers ARCANH et ARAMIS</u> · Télécharger le fichier des <u>Codes imports MCO 2013</u>		
	FICHIERS JOINTS		
	960.79 ko format de fichiers enc mco 2013 v1-2013.pdf \checkmark 444.97 ko 2013-12 tome 3 - principales mises a jour3.pdf \checkmark		
	192 Mo 4183 ko		

5. Documents contractuels

5.1. Convention

La convention 2013 a été adressée à chaque direction d'établissement pour signature en juin 2013.

A partir de la campagne 2013, la base fixe est revalorisée. Elle passe de 24 000 € à 35 000 €.

De plus, une majoration financière est attribuée lorsque la qualité des données validées par l'établissement est conforme à la méthodologie décrite dans le « Guide méthodologique ENC » mentionnée au point 1 de l'annexe de la convention. Cette conformité est évaluée par l'ATIH dans le cadre d'une réunion interne de validation (RIV) en fin de campagne. Cette majoration est revalorisée, passant de 3 000 € à 10 000 €.

5.2. Charte Qualité

La nouveauté de la campagne 2013 est la hausse du taux de suivi au séjour des comptes de sous-traitance à hauteur de **25%** et des spécialités pharmaceutiques non facturables en sus à hauteur de **15 %**.

Le taux de suivi sera évalué par le ratio suivant :

Charges totales AFFECTEES au séjourMCO Charges totales AFFECTABLES au séjourMCO x100

Les charges totales affectées au séjour sont issues du logiciel Aramis, alimenté par séjour pour les besoins de l'ENC.

Les charges totales affectables au séjour sont obtenues à partir des données comptables renseignées dans Arcanh conformément au guide méthodologique de l'ENC. (Arcanh – phase VI, charges totales affectables au séjour de l'hospitalisation MCO).

Rappelons que les taux de suivi indiqués dans la charte qualité constituent un objectif minimal à atteindre.

6. Précisions méthodologiques

6.1. Publication du nouveau guide méthodologique ENC

Un nouveau guide méthodologique a été publié et est téléchargeable sur le site internet au lien suivant <u>http://www.atih.sante.fr/enc-mco-donnees-2013</u>.

L'objectif de ce guide était de réunir les guides des 3 champs des ENC HAD, MCO et SSR ; de revoir la mise en forme et l'écriture. Les fondements méthodologiques de l'ENC n'ont pas été modifiés. Des précisions ont toutefois été apportées :

Affectation du personnel

En accord avec le Code de la Santé Publique, nous préconisons dans le guide méthodologique de l'ENC d'affecter les sages-femmes en personnel médical. Cependant, au vu des pratiques comptables des établissements, nous acceptons que ces charges soient maintenues en personnel autre.

Les puéricultrices (tout comme les IBODE) sont des infirmières avec une spécialisation => affectation en Personnel Soignant

X Les aides-puéricultrices sont des aides-soignantes spécialisées => affectation en Personnel Soignant

Participation des salariés

Traitement de la participation comme un poste de charges incorporables (décision prise en COPIL le 18/07/2013).

Saisie des produits de la tarification hospitalière en Phase II

Saisie des produits de la tarification hospitalière en Phase II d'ARCAnH afin de permettre un contrôle des éléments saisis en phase II avec la balance comptable totale des établissements.

Plan comptable

Prise en compte des évolutions du plan comptable des établissements publics de santé (décret 18/12/2012) :

- x rajout du compte 649 Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)
- × changement dans l'intitulé du compte 60225 Fournitures d'endoscopie

Autres évolutions du plan comptable

× détail du compte 648 en 3 sous comptes 648PS/ 648PM/ 648PA

6.2. Traitement des MIG

La note a été actualisée et sera publiée en avril sur le site de l'ATIH au lien suivant également <u>http://www.atih.sante.fr/enc-mco-donnees-2013</u>.

6.3. Précisions sur le traitement de certains produits

Le compte 7475 « FMESSP » doit être affecté en produits non déductibles.

Le compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » doit être affecté en produits non déductibles. Seuls les produits liés au plan Hôpital 2007 sont à déduire des sections concernées.

6.4. Traitement des comptes de sous-traitance de plateaux techniques

Cas concernant la sous-traitance à caractère médicale (imagerie, labo.)	Traitement dans l'ENC
Cas 1 : le sous-traitant transmet tout ou partie des montants de sous-traitance	Affecter les charges aux SAC consommatrices : voir avec le sous-traitant s'il peut transmettre tout ou une partie des montants par séjour Suivre les montants au séjour dans ARAMIS : fichier 7 Solution 1 : transcoder les actes en montants et affecter les charges aux SAC consommatrices Suivre les montants au séjour dans ARAMIS : fichier 7
Cas 2 : le sous-traitant transmet les actes CCAM et les N° de séjour <u>ET</u> ce recueil est exhaustif	Solution 2 : Créer une SAMT 'sous-traitance' et affecter les charges à ces SAMT. Indiquer dans le libellé de la SAMT qu'il s'agit d'un plateau en sous-traitance Suivre les UO au séjour dans ARAMIS : fichiers 3 à 6 A ne plus faire : Imputer les charges dans les SAMT où se trouvent les plateaux internes de l'étbt
Cas 3 : le sous-traitant transmet les actes CCAM et les N° de séjour <u>MAIS</u> ce recueil n'est pas exhaustif	Transcoder les actes en montants et Affecter les charges aux SAC consommatrices Suivre les montants au séjour dans ARAMIS : fichier 7 A éviter : Imputer les charges dans les SAMT où se trouvent les plateaux internes de l'étbt : cela biaise le cout d'UO, puisque le recueil de l'activité n'est pas exhaustif.

Objectif des règles décrites ci-dessus : Avoir un cout d'UO des SAMT comparables entre les établissements. Le superviseur indiquera dans son rapport de supervision les cas où l'établissement n'a pas de recueil exhaustif ET qu'il ne peut pas affecter les couts sur les SAC consommatrices.

6.5. Traitement des charges de LGG et STR sur la radiothérapie

A partir des données 2013, il est recommandé (obligatoire à partir de l'ENC 2014) d'imputer les charges de LGG liées à la radiothérapie sur les SAMX de radiothérapie.

Dans ce cadre, le superviseur vérifiera, pour les établissements concernés, la clé de répartition de la SA Structure-Financier. En effet, la clé est pré-remplie dans ARCAnH. Celle-ci devra donc être modifiée pour déduire les euros de charges brutes des SAMX de radiothérapie.

6.6. Traitement de la radiothérapie dans l'ENC

Dans le cadre des travaux pilotés par le Ministère des affaires sociales et de la santé visant à faire évoluer le modèle de financement actuel de l'activité de traitement du cancer par radiothérapie, un appel à candidatures a été lancé auprès des acteurs concernés afin de participer à **une enquête de pratiques et une enquête de coûts**, lesquelles constituent des prérequis pour élaborer le futur modèle de financement.

Pour les établissements ayant une activité de radiothérapie, le niveau de détail demandé dans l'enquête de coûts Radiothérapie a vocation à s'inscrire à terme comme une évolution de la méthodologie ENC, probablement dès l'année prochaine.

Dans l'enquête de coûts portant sur la radiothérapie, sont distinguées en sections principales : les sections de préparation à l'irradiation, les sections d'irradiation et les sections de contrôle qualité (patients et machines).

Dans la mesure du possible, dans l'ENC 2013, il est demandé aux établissements de distinguer :

- pour la préparation à l'irradiation : 1 SA pour la préparation aux techniques de hautes précisions (RCMI, stéréotaxie) et 1 SA pour la préparation aux techniques traditionnelles

- pour l'irradiation : 1 SA par machine

 pour le contrôle qualité : ces SA n'existant pas dans l'arbre actuelle, il est demandé d'inclure les couts dans les SA d'irradiations.

De ce fait, le périmètre de la racine 933.2 (radiothérapie) de l'arbre analytique de l'ENC sera identique au périmètre de l'enquête radiothérapie.

6.7. Traitement de l'endoscopie dans l'ENC

Si l'endoscopie est réalisée hors bloc, il faut créer une SAMT explorations fonctionnelles.

Si l'endoscopie est réalisée au bloc, il faut créer une SAMT bloc endoscopie, à différencier du bloc général, s'il est possible de dissocier les coûts. Dans ce cas, merci de bien indiquer dans le libellé de la SA le mot « Endoscopie ».

6.8. Traitement de la chirurgie robotique dans l'ENC

D'après les rapports de supervision 2012, 18% des établissements de l'ENC disposent d'un bloc de chirurgie robotique.

Pour ces établissements, dans la mesure du possible, il faut créer une SAMT bloc chirurgie robotique, à différencier du bloc général s'il est possible de dissocier les coûts. Dans ce cas, merci de bien indiquer dans le libellé de la SA le mot « Robotique ».

7. Principales nouveautés des outils informatiques

L'installation des logiciels 2013 requière le <u>Framework .NET 4.0</u> de Microsoft au lieu du 2.0 les années passées. Cela est nécessaire afin de suivre les évolutions générales des produits Microsoft Windows. Voici le lien afin de télécharger et installer le Framework .NET 4.0 (*Microsoft .NET Framework 4.0 (programme d'installation autonome - 48mo)*

http://www.microsoft.com/fr-fr/download/details.aspx?id=17718

7.1. ARCAnH

Parmi les nouveautés 2013 sur la partie « paramétrage » du logiciel, on notera :

Etape Identification :

- Création de l'année 2014 : cela permet de créer un ARCAnH.zip avec le découpage de 2014. Ce ARCAnH.zip peut être importé dans ARAMIS afin de tester ces fichiers de consommation d'UO et de charges au séjour

- Si choix de l'ancien arbre analytique (AA), un message d'alerte apparaît : « *Attention : à partir de l'ENC MCO 2014, vous ne pourrez plus utiliser l'ancien arbre analytique. Nous vous remercions d'anticiper la démarche et de convertir les codes analytiques de l'ancien arbre en codes analytiques du nouvel arbre. »*

Etape SAC :

- Changement dans le code SA : diviser en 2 : le code SA se compose de la racine qui est égal au code de l'arbre analytique (cf. guide méthodologique annexe 1) ET d'un suffixe facultatif. Le but est que l'on puisse distinguer dans le code SA le suffixe (spécifique à chaque établissement) de la réelle racine de l'arbre analytique.

- Suppression du champ Nombre de journées nouveaux nés restant près de leur mère

- Modification du libellé « Nombre de journées hors nouveau-nés / hors RUM à 0 jour en HC » par « Nombre de journées hors RUM à 0 jour en HC »

- Modification du libellé « Type d'hospitalisation » par « Mode de prise en charge » : les variables restent identiques

- Modification de la mise en page selon 2 pavés pour s'harmoniser avec les autres ENC

Etape SAMT :

- Changement dans le code SA qui est divisé en 2 : le code SA se compose de la racine qui est égal au code de l'arbre analytique (cf. guide méthodologique annexe 1) ET d'un suffixe facultatif

- Ajout d'un champ « Type de la SAMT » : Ambulatoire et Non ambulatoire : Pour les SAMT de bloc, il est demandé d'indiquer s'il s'agit d'un bloc dédié à l'ambulatoire (cocher « Ambulatoire) ou non (cocher « Non ambulatoire »). Pour les autres SAMT, cocher « Non ambulatoire »

- Modification de la mise en page selon 3 pavés pour s'harmoniser avec les autres ENC

- Ajout d'un message de contrôle sur le paramétrage des consommables

Etape SAMX :

- Changement dans le code SA qui est divisé en 2 : le code SA se compose de la racine qui est égal au code de l'arbre analytique (cf. guide méthodologique annexe 1) ET d'un suffixe facultatif.

- Ajout du champ « Mode de prise en charge »

- Modifier le libellé du champ «Nombre de lits/places » par «Nombre de lits ou de places ou de machines »

- Modification de la mise en page selon 3 pavés

- Ajout d'un message de contrôle sur le paramétrage des consommables

Etape Activités hors MCO :

- Ajout d'un champ « Autres activités hors ENC MCO »

Concernant la partie « classeur ARCAnH », on notera les évolutions suivantes :

Onglet PCS : Les produits issus de l'activité hospitalière (les recettes de Titre 1 pour les ex-DGF) doivent être enregistrés dans une colonne spécifique. Cela permettra de vérifier plus rapidement les produits avec la balance comptable. Comme pour les années précédentes, ces produits sont non admis en atténuation des coûts de l'étude. De ce fait, le format d'import du PCS est modifié pour prendre en compte cette nouvelle colonne.

Onglet retraitement PCS : la partie Rémunération à l'acte est dissociée de la partie Honoraires. Cet onglet est importable selon le format décrit sur le site internet.

Onglet Phase III hors MIG : le compte 648 est divisé en 3 sous-comptes 648PS, 648PM, 648PA

Pour ARCAnH et pour ARAMIS, les formats des fichiers d'import se trouvent sur le site de l'ATIH.

7.2. ARAMIS

Création de l'année 2014 : cela permet d'importer dans ARAMIS le ARCAnH.zip (qui contient le découpage de l'établissement : voir détail ci-dessus) et le PMSI 2014 (n'importe quel mois) afin de tester ses fichiers de consommation d'UO et de charges au séjour 2014.

Fichier 7 : Ajout des champs date d'administration et code UCD/LPP.

Si la date est renseignée, un bouton dans ARAMIS permet d'exporter dans un csv les données du fichier 7 et ce csv pourra être importé dans la phase VI d'ARCAnH.

Fichier 8 : Ajout des champs date d'administration et code UCD/LPP.

Fichier 9 : Ajout d'un champ date.

7.3. Les tableaux de contrôle (TDC)

Tableaux 1 :

Les tableaux de contrôle (TDC) 1.8 et 1.9 sur l'évolution des charges et produits sont supprimés au profit d'un fichier excel.

Celui-ci contient un comparatif entre les classeurs Arcanh N et N-1 avec les onglets suivants :

- Les ETP par type de personnel (PS/PM/PA)
- Le PCS
- Retraitement PCS
- Phase III MIG et hors MIG
- Phase V
- Phase VII clé log par champ
- Coût Actif Net

Il permet ainsi de comparer les éléments inscrits dans les différentes phases ARCAnH entre N et N-1.

Du fait des changements indiqués ci-dessus, les autres tableaux de la rubrique 1 ont une numérotation décalée.

<u>Tableaux 2 :</u>

L'ancien TDC 1.10 est basculé en TDC 2.1.

Cela permet de créer un pack « TDC sur les charges suivies au séjour » :

- Tableau 2.1 : Pour chaque type de dépenses à caractère médical en comptabilité d'exploitation, vérification de la cohérence entre le montant suivi au séjour dans ARAMIS et celui déclaré dans l'onglet phase VI d' d'ARCAnH

- Tableau 2.2 : Taux de suivi au séjour des charges issues de la comptabilité d'exploitation (charte qualité)

- Tableau 2.3 : Répartition du montant phase IV d'ARCAnH entre les différents types de SAMT (nouveauté 2013)

Objectifs de ces 3 tableaux :

- TDC 2.1 : Les montants déclarés dans ARAMIS et dans ARCAnH Phase VI doivent être approchants

- TDC 2.2 : Vérifier que les taux de suivis des charges à suivre au séjour sont ceux attendus selon la charte qualité.

- TDC 2.3 : Permet de justifier que si le taux de suivi n'est pas proche de 100% dans le TDC 2.2 pour un type de dépenses, alors cela peut être lié au fait que la dépense est affectée à une SAMT (cas de la sous-traitance par exemple) qui ne peut donc être suivi au séjour.

Tableaux 3 :

RAS

Tableaux 4 :

Ces tableaux sont totalement revus selon le plan suivant :

Tableau concordan	ix sur le paramétrage de certaines SAC, SAMT et SAMX : permet de vérifier la ce entre les SAC / SAMT / SAMX créées dans l'ENC et certaines informations se trouvant dans les RSA des données PMSI
TDC 4.1	Vérification des informations sur les séjours / séances concernés par l'activité de dialyse
TDC 4.2	Vérification des informations sur les séjours / séances concernés par l'activité de radiothérapie
TDC 4.3	Vérification des informations sur les séjours / séances concernés par l'activité de caisson
TDC 4.4	Vérification des informations sur les séjours de réanimation
TDC 4.5	Séances sans passage dans les SA correspondantes : Séances de chimiothérapie
TDC 4.6	Vérification des informations sur les séjours passant par la SAMX de chirurgie ambulatoire
Tableau renseigné,	i sur la table ICR utilisée pour l'ENC : permet de vérifier que l'établissement a dans le fichier d'importation des UO d'ARAMIS (fichiers 3 à 6), le nombre d'ICR dans la version CCAM attendue
TDC 4.7	Vérification de la table des ICR utilisée et du paramétrage ARCAnH par SAMT et SAMX
Tableaux sur	e les UO : permet de vérifier la concordance entre les UO transmises dans ARAMIS et certaines informations se trouvant dans les RSA des données PMSI
TDC 4.8	Comparaison ICR calculés et ICR déclarés : Actes de dialyse
TDC 4.9	Comparaison ICR calculés et ICR déclarés : Actes de Radiothérapie
TDC 4.10	Comparaison ICR calculés et ICR déclarés : Actes de Caisson hyperbare
TDC 4.11	Comparaison ICR calculés et ICR déclarés : Actes d'Anesthésie
TDC 4.12	Comparaison ICR calculés et ICR déclarés : Actes d'Anatomocytopathologie
TDC 4.13	Comparaison ICR calculés et ICR déclarés : Autres Actes que ceux cités ci-dessus
TDC 4.14	Comparaison passages aux urgences calculés et passages aux urgences déclarés dans ARAMIS
TDC 4.15	Comparaison Omégas calculés et Omégas déclarés (charte qualité)- Option choisie : xxx
TDC 4.16	Séjours chirurgicaux (C) sans ICR de bloc ou d'exploration fonctionnelle (hors séjours avec imagerie interventionnelle)
Tableaux sur charges tran données PMS	r les charges suivies au séjour : permet de vérifier la concordance entre les smises dans ARAMIS et certaines informations se trouvant dans les RSA des
TDC 4.17	Séances de transfusion sans dépenses en produits sanguins
TDC 4.18	Séances de chimiothérapie sans dépenses FES de chimiothérapie
TDC 4.19	Séances avec DMI (hors curiethérapie)
TDC 4.20	RSA séance à 1 séance avec un montant de charges directes élevées

Tableaux sur les incohérences dans la base de coût		
TDC 4.21	% de RSA sans dépenses par type de section	

Tableaux 5, 6 et 7 :

La formule du cout d'UO est modifiée.

Un fichier de référence comprenant les coûts 2010, 2011 et 2012 est transmis pour mieux se repérer.

Tableaux 8 :

Les TDC 8.3 et 8.4 sont supprimés.

<u>Tableaux 9 :</u> RAS

7.4. L'application ENC sur la plateforme e-PMSI

La notice d'utilisation plateforme pour l'ENC se trouve sur le site de l'ATIH : de la http://www.atih.sante.fr/index.php?id=000B700004FF

8. Nos prochains rendez-vous

Le mardi 08 avril 2014 : Réunion de clôture 2012 / lancement 2013

- Matinée :
 - Bilan de la campagne ENC MCO 2012
 - Évolutions et perspectives : lancement de la campagne ENC MCO 2013
 - Démarche qualité des données PMSI, présentation des évolutions de la classification PMSI 2014
 - Présentation de la société EXCO, superviseur ENC
- Après-midi : Ateliers ouverts aux établissements intéressés
 - Atelier 1 : Utilisation des restitutions des données de l'ENC MCO / Retour d'expérience d'établissements
 - Atelier 2 : Tableaux de contrôle : nouveautés, utilisation et attentes des établissements

Le mardi 01 juillet 2014 : Réunion d'information sur l'ENC

Réunion inter-champs MCO/HAD/SSR – Ordre du jour à valider :

- Présentation des référentiels MCO SSR / valeurs nationales HAD
- Finalités de l'ENC et son utilisation dans les établissements participants
- Retour sur les travaux réalisés à partir de l'ENC
- Participation à l'ENC : modalités pratiques et financières

9. Nous contacter

o <u>Questions méthodologiques</u>

Votre interlocuteur principal pendant la phase de supervision est votre superviseur, sollicitez-le systématiquement en première intention, il représente l'ATIH. Son rôle est de vous accompagner, contrôler et analyser vos données. Il transmettra vos demandes à l'ATIH si nécessaire.

o <u>Questions techniques</u>

Nous vous recommandons de poser vos questions sur le forum Agora, accessible sur le site de l'ATIH à l'adresse suivante :

<u>http://www.atih.sante.fr/</u> rubrique Agora (FAQ) dans le menu **Logiciels/ENC** pour toutes les questions relatives aux logiciels Arcanh et Aramis. Elles seront traitées par les informaticiens de l'ATIH.

Pour accéder à ce forum, vous avez besoin de votre login et mot de passe e-pmsi. Vos questions seront visibles par tous, soyez donc vigilants quant à la confidentialité de vos demandes.

Toutes vos questions seront étudiées et obtiendront une réponse dans les meilleurs délais.

o <u>Autre</u>

Nouveau mail : Pour toute autre question, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : <u>enc.mco@atih.sante.fr</u>

ANNEXE 1

Etapes du calendrier ENC MCO 2013

AGENCE TEK DE L'INFORV SUR L'HOSPIT

Les étapes de l'ENC MCO 2013



